

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 21 juin 2023, le Règlement no 301-23 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Bellechasse.

Le règlement numéro 301-23 est entré en vigueur le 16 août 2023 suite à l'avis de conformité du règlement en regard des orientations gouvernementales ayant été reçu de la part de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans les délais prescrits par l'article 66 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/1-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 21^{ème} jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.



Anick Beaudoin, directrice générale
Greffière-trésorière